



# Marie-Anne CHAPDELAINÉ

## Députée d'Ille-et-Vilaine

N° 18

Infos Thématiques

### MESURES FISCALES

Le Gouvernement a **décidé un allègement de l'impôt pour les plus modestes.**

- Il bénéficiera à plus de 3 millions de ménages et permettra à 1,8 millions de ménages de ne plus être soumis à l'impôt. Il porte sur l'impôt payé à la rentrée en septembre 2014 sur les revenus de l'année 2013.
- Cette mesure concernera **les Français modestes**, aussi bien les **retraités** que les **salariés**. Elle sera placée sous un critère de revenu. Pour **un célibataire**, ce sera un revenu fiscal d'environ **14 000 €**, soit, pour un salarié, un peu plus que le SMIC, et pour **un couple avec trois enfants**, il sera d'environ **38 000 €**.
- Pour les Français modestes concernés, l'impôt sera réduit de **350 €** pour un **célibataire**. Il sera réduit de **700 €** pour un couple.

Quelques exemples : un célibataire / un couple / un retraité

**Un salarié célibataire au SMIC** verra son impôt totalement annulé. Il bénéficiera d'une restitution plus importante au titre de la prime pour l'emploi, d'environ 170 euros.

**Un couple de salariés avec deux enfants** avec un salaire brut d'environ 3 600 € par mois (à deux) verra son impôt annulé, alors qu'il est actuellement d'environ 700 €.

**Un couple de retraités** percevant chacun une pension de 1 200 € verra son impôt passer d'environ 1000 € à environ 300 €.

- **Cette mesure va coûter 1 milliard d'euro à l'Etat.** 1 Md € d'impôt en moins c'est un milliard d'euros de pouvoir d'achat en plus, pour les Français modestes.
- La mesure sera en grande partie financée **grâce à la lutte contre la fraude fiscale. La majorité s'est engagée avec détermination à lutter contre la fraude. C'est justice d'en rendre les fruits aux contribuables modestes.** Les conditions précises de financement seront précisées dans les lois financières.
- C'est la loi de finances de fin d'année 2014 qui décidera des règles applicables pour l'impôt payable l'année 2015. La proposition que retiendra alors le Gouvernement tiendra compte de toutes les mesures que nous avons déjà pu annoncer, notamment de l'allègement de cotisations salariales qui permettra à un salarié au SMIC un gain net de 500 € par an à partir de 2015.